



# 34<sup>ÈME</sup> CONGRÈS DE L'ASSOCIATION FRANÇAISE DE DROIT RURAL

CONGRÈS OUVERT AU TITRE DE LA FORMATION CONTINUE  
(FORMATEUR AFDR N°11755491275)

📍 12 & 13 OCTOBRE 2018  
BOURGES, FRANCE

## L'AGRICULTURE FACE À LA FIRME CONCENTRATION, RÉGULATION, ÉVOLUTION

© Teddy Vermeuil



# PROGRAMME

## VENDREDI 12 OCTOBRE

AMPHITHÉÂTRE DE LA FACULTÉ DE DROIT

Salle d'Armes, Technopôle Lahitolle, 11 rue Michel Marest, 18000 Bourges

9<sup>H00</sup>

Accueil des participants

9<sup>H30</sup>

Allocutions de bienvenues

Pascal **BLANC**, Maire de Bourges

Me François **ROBBE**, Maître de conférences à l'Université de Lyon 3, Avocat au Barreau de Villefranche-sur-Saône, Président de l'AFDR

Me Marie **MANDEVILLE**, Avocat au Barreau de Bourges, cabinet Terrajuris, Présidente de l'AFDR Centre Val-de-Loire

10<sup>H00</sup>

Introduction : L'émergence de la firme agricole

François **PURSEIGLE**, Professeur en sociologie à l'Institut national polytechnique de Toulouse (ENSAT)

**L'ORGANISATION DE LA FIRME AGRICOLE**

Sous la présidence de Me Marie **MANDEVILLE**, Avocat au Barreau de Bourges, cabinet Terrajuris, Présidente de l'AFDR Centre-Val de Loire

10<sup>H30</sup>

La structuration juridique de la firme agricole

Me Christophe de **LANGLADE**, Avocat au Barreau de Compiègne, secrétaire, AFDR section Picarde

11<sup>H00</sup>

Optimisation fiscale et sociale de la firme agricole

Patrick **VANDAMME**, Expert-comptable, Directeur AS76, Trésorier de l'AFDR

Me Julien **FORGET**, Avocat au Barreau de Lyon, Cabinet Teresa

11<sup>H40</sup>

La firme et la Politique agricole commune

Jean-Baptiste **MILLARD**, Responsable gestion des entreprises et territoires, Agridées, Secrétaire général de l'AFDR

12<sup>H00</sup>

Débats avec la salle

12<sup>H30</sup>

Déjeuner sur place

**QUELLES RÉGULATIONS POUR LA FIRME AGRICOLE ?**

Sous la présidence de Christine **LEBEL**, Maître de conférences à l'Université de Franche-Comté, Vice-présidente de l'AFDR.

14<sup>H00</sup>

La régulation par le droit de la concurrence

Francis **AMAND**, Médiateur des relations commerciales agricoles

Catherine **DEL CONT**, Maître de conférences à l'Université de Nantes, AFDR Loire-Atlantique



© L'Oiseau Rose



© Teddy Verneuil

14<sup>H40</sup>

Débats avec la salle

15<sup>H00</sup>

La régulation par le droit de l'environnement

Carole **HERNANDEZ-ZAKINE**, Directrice de projets, Agrosolutions, membre correspondante de l'Académie d'agriculture de France, AFDR Île-de-France  
Franck **BARBIER**, Avocat au Barreau de Rennes, AFDR Bretagne

15<sup>H40</sup>

Débats avec la salle

16<sup>H00</sup>

Pause

16<sup>H30</sup>

La régulation par le droit rural

Michaël **RIVIER**, Responsable du département juridique, FNSAFER, AFDR Île-de-France  
Fabien **BARTHE**, Avocat au Barreau de Reims, Cabinet Racine, Président AFDR Champagne-Ardenne

17<sup>H15</sup>

Débats avec la salle

19<sup>H00</sup>

Réception dans les salons d'honneur de l'Hôtel de Ville

20<sup>H30</sup>

Dîner au Palais Jacques Cœur



# SAMEDI 13 OCTOBRE

AMPHITHÉÂTRE DE LA FACULTÉ DE DROIT

9<sup>H00</sup>

Accueil des participants

## L'ÉTHIQUE DE LA FIRME AGRICOLE.

Sous la présidence de Me François **ROBBE**, Président de l'AFDR

9<sup>H30</sup>

Quelle éthique pour la firme agricole à l'heure de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE)

Luc **BODIGUEL**, Directeur de recherches au CNRS, AFDR Loire-Atlantique

10<sup>H15</sup>

Débats avec la salle

10<sup>H30</sup>

## TABLE RONDE (1H30) : FAUT-IL AVOIR PEUR DE LA FIRME ?

Animation - Arielle **DELEST**, Directrice Communication et Développement, AgirAgri

Grand témoin : Serge **LEPELTIER**, Ancien ministre de l'écologie et du développement durable.

12<sup>H00</sup>

Propos conclusifs

# PROGRAMME ACCOMPAGNANTS

## VENDREDI 12 OCTOBRE

9<sup>H50</sup>

### RENDEZ-VOUS À L'OFFICE DE TOURISME

21 place Victor Hugo 18000 Bourges

10<sup>H00</sup>

### VISITE GUIDÉE DE LA CATHÉDRALE SAINT-ÉTIENNE

Classée au Patrimoine mondial de l'Unesco, la Cathédrale Saint-Étienne est édifiante par sa prouesse architecturale ; ses arcades d'une hauteur formidable lui confèrent une légèreté, une transparence unique. Ses 5 portails ouvrant sur 5 nefs, ses nombreux décors sculptés, ses vitraux, ses chapelles révèlent une cathédrale exceptionnelle.

11<sup>H15</sup>

### VISITE GUIDÉE DU QUARTIER À PIED

En 52 avant J.-C., Jules César fut saisi par la beauté de la ville. Plus tard, Louis XII y fit une entrée remarquable, Charles VII y régna du temps où les Anglais occupaient une partie du royaume, Louis XI y naquit, et le duc de Berry fit de Bourges la capitale des arts et de la culture. Ville d'Art et d'Histoire, Ville du Printemps, la cité médiévale vous offre des balades ornées de riches maisons de marchands, des ruelles étroites et pavées, jusqu'aux hôtels Renaissance...

11<sup>H40</sup>

Déjeuner en centre-ville.

14<sup>H30/</sup>  
14<sup>H45</sup>

### VISITE GUIDÉE DU PALAIS JACQUES CŒUR

Magnifique édifice civil gothique du XV<sup>ème</sup> siècle, construit sur le rempart gallo-romain, il symbolise la réussite du grand argentier du roi Charles VII, avec ses façades richement sculptées et son architecture très novatrice pour l'époque. Aventurier, marchand averti, Jacques Cœur est aussi un grand communicant qui signe partout sa présence avec ses emblèmes « le cœur et la coquille Saint-Jacques », et dont la devise « À vaillant cœur, rien d'impossible » a traversé les siècles jusqu'à nous.

16<sup>H15</sup>

### VISITE GUIDÉE DES MARAIS : « UN JARDIN DANS LA VILLE »

En l'an 52 avant J.-C., lagunes et rivières retardent l'entrée des légions de Jules César dans la ville de Bourges. Aujourd'hui, ce sont 135 hectares de Marais qui, inscrits dans le paysage urbain, apportent verdure et tranquillité à toute la ville... Alors, laissez-vous aller entre rivières et canaux, entre jardins et potagers, et vous reviendrez détendus, éblouis par la Cathédrale vue des Marais !

17<sup>H30</sup>

Fin des prestations



© P. Régnière / Tourisme & Territoires du Cher



© Tourisme & Territoires du Cher

## CRÉÉE EN 1957 ET FÉDÉRANT PLUS DE 20 SECTIONS LOCALES, L'AFDR A POUR OBJECTIF :

1. D'étudier toutes questions de droit rural, agricole, agroalimentaire, agroenvironnemental et forestier, et plus généralement toutes questions ayant trait à la ruralité ;
2. De formuler des propositions et avis auprès de tous organismes publics ou privés, français, européens, intergouvernementaux et internationaux ;
3. De collaborer avec les établissements d'enseignement en vue de l'étude du droit rural, en France, dans l'Union européenne et dans tout pays ;
4. D'adhérer à tous groupements ou organismes nationaux, européens ou internationaux ayant le même objet ;
5. D'organiser des colloques, congrès, séminaires et formations répondant à son objet ;
6. De créer et diffuser toute publication ayant trait à l'objet de l'association.

Son conseil d'administration est composé de deux collèges, le premier regroupant les présidents des sections locales, le second composé de personnes reconnues pour leurs compétences en droit rural (universitaires, avocats, notaires, experts comptables, experts foncier, membres d'organisation professionnelles agricoles...)

## QUELQUES CENTRES D'INTÉRÊTS DE L'ASSOCIATION :

- L'acquisition et la mise en valeur du foncier
- Les outils de régulation (SAFER, contrôle des structures)
- La politique de qualité des produits agricoles et agroalimentaires
- L'organisation des producteurs
- La politique environnementale
- La politique agricole commune
- Les droits incorporels et droits de produire
- Les formes juridiques d'exploitation et de production
- Les exploitations agricoles en difficulté
- La chasse, la forêt.

## LES CONGRÈS NATIONAUX DE L'AFDR :

- 1983 Bourges** : Les faillites en agriculture
- 1984 Bordeaux** : La coopération en agriculture
- 1985 Dijon** : Le statut de l'exploitant, le statut de l'exploitation
- 1986 Rennes** : La création de l'entreprise agricole
- 1987 Arras** : Le droit d'exploiter et le droit de produire
- 1988 Aix-en-Provence** : Agriculture en milieu péri-urbain
- 1989 Amiens** : Les structures agricoles françaises face à l'Europe
- 1990 Montpellier** : L'autonomie du droit rural
- 1991 Rouen** : La gestion patrimoniale d'un bien rural
- 1992 Toulouse** : L'aménagement de l'espace rural
- 1993 Paris** : Quel avenir pour l'agriculture de groupe ?
- 1994 Angers** : L'entreprise agricole et le statut du fermage
- 1995 Reims** : Vins et autres produits de qualité
- 1996 Caen** : Une nouvelle loi d'orientation, un pacte pour l'agriculture ?
- 1997 Bordeaux** : Le produit agricole : nouveaux défis, nouvelles responsabilités
- 1998 Amiens** : Le remembrement est-il encore un outil d'avenir ?
- 2000 Paris** : Le contrat en Agriculture
- 2001 Le Havre** : La multifonctionnalité de l'agriculture et aménagement du territoire
- 2002 Nîmes** : Quelle stratégie juridique pour la commercialisation du produit agricole ?
- 2003 Mâcon** : La liberté d'entreprendre en agriculture
- 2004 Rennes** : Quelle place demain pour la coopération agricole ?
- 2005 Bayeux** : La place de l'agriculture dans les territoires ruraux
- 2006 Strasbourg** : Les concours d'une agriculture nouvelle, au regard du droit communautaire et du droit français
- 2007 Toulouse** : La protection de l'espace agricole face aux changements d'affectation
- 2008 Lille** : L'entreprise agricole à la recherche de son statut
- 2009 Aix-en-Provence** : Les baux ruraux sont-ils de nature à favoriser la pérennité de l'exploitation agricole ?
- 2010 Reims** : La politique de qualité des produits agricoles
- 2011 Lyon** : Espace rural : vers un espace de conciliation et d'équilibre ?
- 2012 Nancy** : Le couple en agriculture
- 2013 Caen** : Le cheval et le droit
- 2014 Nantes** : Les producteurs agricoles face au marché
- 2015 Le Touquet Paris-Plage** : Le revenu agricole dans tous ses états
- 2016 Bordeaux** : Le droit pénal et l'agriculteur



© Reddy Vemuit

# RÉSERVEZ VOTRE SÉJOUR

Vous avez la possibilité de contacter notre partenaire local **Berry Province Réservation** au **02 48 48 00 23** qui s'occupera d'organiser la réservation de votre hébergement (hôtel ou chambre d'hôtes) en toute quiétude. À l'occasion du congrès, des chambres ont été pré-réservées par cette agence.

Pour tout autre renseignement, n'hésitez pas à consulter le site de l'Office de Tourisme de Bourges rubrique

[www.bourgesberrytourisme.com/votre séjourn](http://www.bourgesberrytourisme.com/votre séjourn)

## HÔTELS RECOMMANDÉS À BOURGES (SÉLECTION NON EXHAUSTIVE) :

- Hôtel de Bourbon \*\*\*\* 02 48 70 70 00
- Hôtel Novotel \*\*\*\* 02 48 26 53 33
- Hôtel Ibis \*\*\* 02 48 70 56 50
- P'tit Dej Hôtel \*\* 02 48 24 20 87
- Hôtel d'Angleterre \*\*\*\* 02 48 24 68 51
- Hôtel Le Berry \*\*\* 02 48 65 99 30
- Hôtel Le Christina \*\*\* 02 48 70 56 50

# ACCÈS AU CONGRÈS

## PLAN D'ACCÈS À LA FACULTÉ DE DROIT :



### Faculté de Droit de Bourges

Salle d'Armes, Technopôle Lahitolle, 11 Rue Michel Marest, 18000 Bourges

## PLAN D'ACCÈS AU PALAIS JACQUES CŒUR :



### Palais Jacques Cœur

10 Bis Rue Jacques Cœur, 18000 Bourges